

LES CENTRALES X-CUBE SONT CONFIGURÉES SELON LA DIRECTIVE ÉCOCONCEPTION

[□ Retour à
l'aperçu](#)

Date	rubrique
02.05.2016	Produits

Avec l'adoption du Protocole de Kyoto, l'Union Européenne s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ d'au moins 20% d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, l'UE a déjà adopté en 2005 la directive EuP (Energy-Using products). La directive Energy-Related-Product 2009/125/EG, appelée plus couramment directive Écoconception, définit les exigences minimales pour de nombreux produits consommant de l'énergie électrique. Au sein de l'Union Européenne, les centrales de traitement d'air doivent se plier à ces nouvelles exigences à partir du 1er Janvier 2016. L'étape suivante sera effective le 1er Janvier 2018.

Le groupe TROX a bien sûr décidé d'appliquer la législation et ne fabriquera donc que des centrales répondant à 100% des critères. Les centrales de traitement d'air TROX de type X-CUBE sont configurées pour les besoins individuels des clients grâce à un logiciel de configuration dédié. Ce logiciel tient compte automatiquement des nouvelles exigences (2016 et 2018) en matière d'efficacité énergétique pour toutes les centrales X-CUBE quelles qu'elles soient et par conséquent [assure la configuration la plus appropriée.](#)